

P23/E2,118

# Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 4 Oct 1895

@ M le Maire &  
M-M les Echevins de  
la Cité de St. Henri

Je desire attirer l'attention du  
Conseil sur le fait que des animaux  
sont laissés errants dans les rues et  
spécialement sur l'avenue du Parc  
les vaches des environs se promènent tout  
à l'aise sur les trottoirs et ne marquent  
pas de laisser tomber leur crotte.

Il y a je crois un règlement concernant  
les animaux errants, et force de le faire  
appliquer à ce règlement. et que la Police  
soit chargée d'enlever ces animaux en  
fourrière sans que les citoyens soient en-  
mêmes <sup>obligés</sup> de les y emmener.

Esperant que vous prendrez la présente  
en considération

Je serais votre etc.  
Un Citoyen

No 6430 a

Lettre m. re. annuaire  
écrite dans les  
mois

14 Oct 1895

P23/E2,118

**P23/E2,118**



**CE NUMÉRO**

**A ÉTÉ OMIS**

**PAR LA MUNICIPALITÉ**

**DE SAINT-HENRI**

2 Oct 1895

Province de Québec  
Cité de Steurs

A une session de Comité Général  
du Conseil de la Cité de Steurs tenue  
à Steurs au lieu ordinaire des sessions  
du dit Comité, Mercredi le deuxième  
jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt cinq  
conformément à la loi à laquelle session  
sont présents son Honneur le Maire -  
J. A. Aquin & M. M. les Échevins A. Ledue,  
Aimé Taillefer, Eug. Guay, Will. Labèche, J. P.  
Senechal, L. M. Senechal & A. A. Bernier & Delorme  
formant un quorum sous la présidence  
de M. le Maire.

Il est ordonné et statué par résolution  
du Comité Général comme suit. -

Madame Delphin Riel est présente au Comité  
M. M. les Évaluateurs Durr et Cyr sont chargés  
de faire l'évaluation de la propriété de Dame José  
Locualier épouse de D. Riel. et faire rapport.  
M. Ad. Delorme prend son siège  
M. David Baignan est présent au Comité  
Les évaluateurs Durr & Cyr sont autorisés à faire  
l'évaluation de la propriété de M. David Baignan  
& M. J. P. Goune & faire rapport.

La loi de quatorze cinq cents du pied est faite  
à M. Isidore Chabonneau pour l'expansion  
des sept centimètres une partie faisant front sur la  
rue St-Judman. adopte

M. Aimé Taillefer dissident

Resolu

Résolu et adopté que M le Dr J. Lanctôt  
soit autorisé à louer une maison isolée pour  
y loger les familles atteintes de maladie contagieuse  
pendant le temps que durera la désinfection cette  
maison devant servir à loger M. Wm Burzette  
l'inspecteur sanitaire  
et la séance est levée

(L. Senechal) J. J. Aquin  
ass. Greffier Résident

No 6432

Rapport de Compté  
Général du 24 Mars  
Produit le même jour-

P23/E2,118

P23/E2,118

TELEPHONE BELL 8157.

## Bureau de Santé de la Cité de St.-Henri

DR. A. A. BERNARD, President

T. J. AQUIN, Maire

L. M. SENECAU, Echevin

GEO. NICHOLSON, ODILON DAVID

J. LANCOT, Ser. M. D.

JULES BEAUCHAMP,

Officier de Santé

Secrétaire

HOTEL-DE-VILLE

5 Place St-Henri.

St.-Henri, 2 Octobre 1895

A Monsieur Le Maire  
& A Messieurs les échevins  
De la Cité de St-Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous  
représenter les difficultés que nous rencontrons  
pour fumiger les maisons infectées par les ma-  
ladies contagieuses. Le fait que nous n'avons  
pas de local pour loger les familles durant  
la désinfection nous a empêché dernièrement  
de la pratiquer dans deux maisons où elle  
aurait dû être pratiquée. Comme cet état  
de choses ne peut durer je vous prie  
de vouloir bien trouver un moyen de  
nous tirer d'embarras en procurant le  
local nécessaire pour loger nos désinfectés.  
Je sais que votre honorable

P23/E2,118

TELEPHONE BELL 8157.

Bureau de Santé de la Cité de St.-Henri

DR. R. A. BERNARD, President

T. J. AQUIN, Maire

L. M. SENECAU, Behevin

GEO. NICHOLSON, ODILON DAVID

J. LANGTOT, Eer. M. D.

JULES BEAUCHAMP,

Officier de Santé

Secrétaire

HOTEL-DE-VILLE

5 Place St-Henri.

St.-Henri,

189

Le conseil a déjà pris la chose en con-  
sideration sans toutefois arriver à une  
solution finale - J'espère, vu qu'il  
y a urgence, que vous donnerez  
à mon humble demande votre  
attention immédiate -

J'ai l'honneur d'être  
avec le plus profond respect  
Votre très dévoué serviteur

Langtot, M. D.  
Médecin officier de santé

OFFICIAL



No 6433

Dr Jos. Surot.  
demandant un  
local pour la  
desinfection  
7 Oct 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

S<sup>t</sup>. Henri 2 Octobre 18/95

Messieurs

Je vous écris au sujet de la  
nouvelle rue que vous entrepre-  
prenez que vous nommez la rue  
S<sup>t</sup>. Jean. Comme je vous l'ai  
je veux en même temps vous  
demander si vous voulez faire  
un échange à l'égard de la  
pointe de terre qu'il y a en  
arrière pour la seul de devant  
Fait - le moi savoir au plus tôt

Je suis Messieurs  
B. Boucher & C<sup>o</sup>

P23/E2,118

No 6434

C. Bouché  
m. r. r. r.  
de Jean

Oct 2/1895

St-Henri 2 Octobre 1895

à Messieurs le Maire & M. M.  
les Echevins de St-Henri

Messieurs,

Comme j'ai été nommé arbitre de la  
cité de St-Henri dans l'expropriation de Mr  
J. D. Major coin des Rues Notre-Dame et St-Jean  
et que le dit Major a nommé Mr. Théophile  
Lamouroux son arbitre, je déclare par la présente  
que je ne puis m'entendre avec l'arbitre de  
Mr. Major sur le prix de l'expropriation  
que sur le choix d'un troisième arbitre.  
En conséquence Messieurs veuillez pourvoir  
suivant la loi

Et donneur Notu &c  
Joseph Jacob  
Arbitre

No 6435

Joseph Jacob Lethe  
no s'accordant par  
son commun arbitre  
en re J. D. Major

2 Oct 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

Telephone Bell 2958.

**MADORE & GUERIN**  
Advocates + Barristers

E. Guerin, B.A., B.C.L.

J. A. C. Madore, B.C.L.

P. B. Lavolette, B.C.L.

New York Life Building,  
Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

Montreal, 4 Octobre 1895

Monsieur J. Beauchamp, Greffier  
St. Henri.

Monsieur,

En réponse à la demande  
que vous avez faite concernant le  
transport de Mr. Genest à Mr. Devlin  
de la réclamation qu'il peut avoir  
contre la Cité de St. Henri pour  
ses frais d'experts dans la cause  
de Barré contre Rodier & Delisle contre  
la Cité de St. Henri, je dois vous dire  
que vous n'avez pas à vous occuper  
de ce transport là, Mr. Genest ne peut  
transporter à Mr. Devlin que ce qu'il  
peut exiger contre la Cité de St. Henri,  
ou que la cause est pendante vous  
n'avez pas à vous occuper de ce transport là.  
Si la Cité était contraincte à payer aux  
experts dans la dite cause, la Cité au lieu  
de payer à Mr. Genest serait obligée à Mr.  
Devlin. Quant à présent il n'y a rien à  
faire.

Votre etc.

J. A. C. Madore.

P23/E2,118

No 6436

Lettre 400/95

Madame Guerin

Re Transport

de réclamation

Genest à Desolin

dans l'acte de

Barre vs Rodier

& Deslin vs La

Cité de Montréal

P23/E2,118

## Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 6 Octobre 1895

Monsieur le Maire

& Messieurs les Echevins de la Cité de St. Henri

Messieurs

J'ai l'honneur de vous demander de m'accorder le permis d'eriger un rond a patiner dans les limites de la Cité de St. Henri, propriété de M<sup>r</sup> St. H.

Setournay

votre très humble

L. F. Larose



P23/E2,118

No 6437

L. F. Larose  
demandant permis  
son de faire un  
roul à patiner

6 Oct 1895

14 Oct. 1895

Province de Québec } A une session de Comité Gene-  
 rale de St-Henri par du Conseil de la Cité de  
 St-Henri tenue à St-Henri au lieu ordi-  
 naire des sessions du dit Comité le ~~Septième~~  
 le Septième jour d'Octobre mil huit cent  
 quatre-vingt-quinze conformément à la loi  
 à laquelle session sont présents M. le  
 J. J. Aquin } M. le Maire, J. M. Sénéchal, Eug. Guay, M. Lelièvre  
 Ad. Desbarras } A. G. Bernard & J. Sénéchal formant un  
 quorum sous la présidence de M. le Maire.  
 J. J. a  
 L.M.

Il est résolu et statué par résolution  
 du Comité Général comme suit. -

Les comptes ci-après sont présentés & approuvés  
 et le Trésorier est autorisé à payer les montants  
 y mentionnés A. G. Messonnette \$11.75 S. Gosselin  
 \$69.00 M. J. J. \$100.00 J. B. Leger \$100.00  
 H. A. Desrosiers \$171.43 J. J. Martel \$9.00  
 J. J. Desrosiers \$1403.50 W. L. Lelièvre \$103.05

Lecture est faite d'un bref de la Cour Supérieure  
 portant le No 2721 de la dite Cour rapportable  
 le dix-huit Octobre courant. - M. le Maire  
 Desbarras par la Cité de St-Henri  
 l'avocat de la Cité M. A. Madras Mandoné  
 à résister au bref en cour pour tout ce  
 que de droit.

✓ Résolu et adopté à l'unanimité que toute  
 les démarches nécessaires soient faites auprès

du Gouvernement Fédéral par le ministère  
de J. C. Madore avocat. pour l'acquisition  
du permis de traverse sur le Chemin de  
Fer du Grand Tronc sis à vis la rue  
St Jean projetée

Madame James O'Neil & M Odilon David  
sont présents au Comité en expropriation

Résolu & adopté que M<sup>r</sup> L. F. Laurose soit  
autorisé à procéder à l'expertise des dommages  
que causeront l'expropriation pour l'élargisse-  
ment de la rue St Jacques à la propriété  
de M<sup>r</sup> James O'Neil. Les frais accordés au  
dit M. Laurose ne devront pas être plus de  
dix dollars.

Résolu et adopté à l'unanimité qu'il soit  
fait à M<sup>r</sup> Bazile Boucher. de lui céder cette  
lignée de terrain sis le résidu de terrain  
exproprié N<sup>o</sup> 100 de 941 pour le prolongement  
de la rue St Jean moyennant cent dollars  
payable en dix paiements de 10 dollars  
annuellement sans intérêts jusqu'à concurrence  
du montant de cent dollars et ce en  
échange d'une partie des propriétés expropriées sur  
la même rue & M<sup>r</sup> Bazile Boucher a  
accepté & a signé le présent.

Partie de 915  
F. A  
D. W

J. M. Massy  
Général

Bazile Boucher  
maire

Lecture est faite d'un projet de la Succession  
 Mrs. Godie par le Ministère de Martin Lightall  
 en re dommages à la propriété sur la rue Bouquet.  
 + Notre Dame près du Port.  
 Mr l'inspecteur P. Blais est autorisé à faire les  
 réparations requises à la propriété de la Succession  
 Mrs. Godie située sur la rue Bouquet et faire  
 accepter les travaux de réparations par qui de droit

Resolu et adopté à l'unanimité que Mr  
 l'ingénieur J. E. Janvier et l'inspecteur P. Blais +  
 Mr le Président du Comité des Chemins soient  
 autorisés à voir et constater les dommages à  
 la propriété de la succession Mrs. Godie située près  
 du Port et faire rapport au Conseil

Resolu et adopté que le Greffier Tessier soit autorisé  
 à notifier Mr l'avocat de la Cité de préparer  
 le bill des amendements à la Charte pour le  
 transmettre dans les délais légaux + donner les  
 avis sur les journaux (et la séance est levée

(sur renvoi sous) motifs rayés  
 L. Mercier  
 Ass. Greffier  
 T. J. C. Guin

No 6437a

Compte General

7<sup>me</sup> 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

Telephone Bell 2953.

**MADORE & GUERIN**  
Advocates + Barristers

E. Guerin, B.A., B.C.L.  
J. A. C. Madore, B.C.L.  
P. B. Lavolette, B.C.L.

New York Life Building,  
Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

Montreal, 8 Octobre 1895.

Mr. Jules Beauchamp  
Greffier  
St. Henri.

Cher Monsieur,

Je viens de recevoir une résolution du conseil me notifiant d'avoir à préparer le bill des amendements à la charte.

Veillez donc me faire parvenir une liste des amendements en question.

Votre obeissant Serviteur,

J. A. C. Madore.

P23/E2,118

No 6438  
 Lettre de Madame  
 & Guerin  
 Re Amende  
 ments a la  
 Charte

8 Octobre 1795

Mr. J. B. Guerin  
 St. Henri.

Cher Monsieur,

Je vous envoie ci-joint le  
 rapport de conseil me relatif a votre  
 projet de amendements a la charte.  
 Veuillez donc me faire parvenir  
 une liste des amendements en question.  
 Votre obéissant serviteur,

8 Octobre 1895

Province de Québec }  
Cité de St Henri }

A Monsieur le Maire &  
M. M. les Echevins de la Cité de St Henri

Messieurs

Nous soussignés propriétaires de la rue St Jean dans la Cité de St Henri demandons à votre Honorable Conseil de bien vouloir prendre en considération la présente requête à l'effet de l'ouverture de la rue St Jean jusqu'à la rue St Jacques à travers le Chemin de Fer du Grand Trunk du Canada et ce aux fins de continuer la dite rue telle que maintenant commencée et nous demandons que force et loi soit appliquée à notre requête en soumettant le plan ci-annexé à la Cour Supérieure pour homologation conformément à la loi, et les humbles requérants ne cessent de prier

je vous prie de croire

à d. Seduc  
Eugène Labille

J. D. Major

Mo. Jean. de Lisle

Camose Legault

Mrs R. Allan } témoin M. Sénécal

Charles Pétis do do

Jessime St. Marie do do

Alf Revethick do do



P23/E2,118

Alfred Leduc  
Edmond Leduc jr.  
Desire Lambert  
Octave Bourbonnais  
Basile Poucher

No 6438a

Requete en lement  
de la messe Jean

1795

P23/E2,118

PRIMEAU &amp; CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes,

Montreal, 10 octobre 1895-

Messieurs le maire et messieurs les échevins  
de la cité de St-Henri  
St-Henri

Messieurs,

Après le milieu d'août,  
agissant comme procureurs de messieurs  
Joseph distributeurs des journaux La Presse  
nous avions le honneur de vous faire fait  
d'une réclamation que ce monsieur prétend  
avoir et de, croyant-moi, contre la cité de  
St-Henri. Une lettre de monsieur le greffier  
de la cité nous demandait de produire de  
nouveau entre ses mains la dite réclamation,  
si que la première a été égarée.

Voici ce dont il s'agit.

Le douzième août dernier (1895) notre client  
montait au pas de son charab la rue St-Jacques  
à St-Henri, arrivant devant l'Hotel Léonard situé  
sur la dite rue St-Jacques il fut la victime  
d'un accident dont voici les détails. Il est  
allé vers de la dite rue, à 12 pieds à peu  
près du trottoir, à main gauche en montant  
se trouvant devant une fontaine de la compa-  
gnie des Chemins de fer. Un char électrique vint  
à la rencontre de mon client. Le charab de ce  
dernier, pour éviter le choc du char électrique

x Caron

PRIMEAU &amp; CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.  
LOUIS CODERRE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes,

Montreal,

189

so jets de côté et la vitesse qu'il conduisait, frappant le poteau plus haut mentionné il en est résulté des dommages. Il en fut de même des autres. Le chiffre de ces dommages, réunis à la perte de temps qui en résulte pour votre client s'éleva, réunis sous l'autre forme, à la somme de quinze piastres.

Nous croyons que cette somme est la juste valeur des dommages subis par votre client et de la perte de temps sus-dite. Nous croyons de plus que la cité de St-Henri, tenue de voir à ce que tout obstacle disparaisse de ses rues est responsable des dommages plus haut réclamés et qui ont été causés à votre client comme dit plus haut.

Nous espérons remarquer que le lendemain de l'accident la cité fit enlever le poteau, cause de l'accident.

Sur ce que d'ailleurs nous avons reçu vos lettres d'avis de la cité le paiement de la somme de quinze piastres sus-dite. Veuillez donc nous faire connaître le plus tôt possible quelle décision vous avez prise à ce sujet. Vos dévoués serviteurs,

Primeau & Coderre  
Avocats

PRIMEAU &amp; CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes,

Montreal,

189

so jets de côté et la vitesse qu'il conduisait, frappant le poteau plus haut mentionné et causant des dommages. Il en fut de même des autres. Le chiffre de ces dommages, réunis à la perte de temps qui en résulte pour votre client s'élevait, d'après nos calculs, à la somme de quinze piastres.

Nous croyons que cette somme est la juste valeur des dommages subis par votre client et de la perte de temps sus-dite. Nous croyons de plus que la cité de St-Henri, tenue de voir à ce que tout obstacle soit fait disparaître de ses rues est responsable des dommages plus haut réclamés et qui ont été causés à votre client comme dit plus haut.

Nous espérons remarquer que le lendemain de l'accident la cité fit enlever le poteau, cause de l'accident.

Puis ce que dessus, nous avons reçu nos lettres d'avis de la cité le payement de la somme de quinze piastres sus-dite. Veuillez donc nous faire connaître le plus tôt possible quelle décision vous avez prise à ce sujet. Nos très respectueuses,

Primeau & Coderre  
Avocats

No 6439

Priveau & Cadieux  
reclamation  
Caron.

10 Oct 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

TELEPHONE BELL 8157.

Bureau de Santé de la Cité de St.-Henri

DR. A. A. BERNARD, President

T. J. AQUIN, Maire

L. M. SENECAU, Echevin

GEO. NICHOLSON, ODILON DAVID

J. LANGTOT, Eer. M. D.

JULES BEAUCHAMP,

Officier de Santé

Secrétaire

HOTEL-DE-VILLE

5 Place St-Henri.

St.-Henri, 11 Octobre 1895

A Monsieur le Maire  
& A Messieurs les échevins  
de la Cité de St-Henri

Messieurs,

J'ai l'honneur d'accuser réception  
de votre résolution annullant l'ordre que vous  
m'aviez donné de louer une maison pour  
l'officier sanitaire de la Commission d'hygiène.  
Je regrette beaucoup que les rapports  
des journaux aient donné une signification  
exagérée à la destination du logement  
que nous avions loué. A les croire nous  
avons l'intention de convertir cette  
maison en hôpital de maladies contagieuses.  
Telle n'est pas et telle n'a jamais été notre  
intention - Ce que nous voulons est une  
simple salle de réception pour les

P23/E2,118

TELEPHONE BELL 8157.

## Bureau de Santé de la Cité de St.-Henri

DR. A. A. BERNARD, President

T. J. AQUIN, Maire

L. M. SENECAU, Echevin

GEO. NICHOLSON, ODILON DAVID

J. LANCTOT, M. D.

JULES BEAUCHAMP,

Officier de Santé

Secrétaire

HOTEL-DE-VILLE

5 Place St-Henri.

St.-Henri,

189

personnes chez lesquelles nous pra-  
tiquons la désinfection du domicile.  
Les craintes du public dans ce cas-ci n'ont  
rien de fondement mais quoi qu'il en  
soit et pour que vous les ayez écrites  
il faut voir à sortir de l'embarras  
ou nous sommes placés.

J'ai fait revoir par l'inspecteur sa-  
nitaire la maison de Mr Antonio  
Carmenara, sur la rue Notre Dame, près  
du chemin de la Côte St Paul. Cette  
maison a deux logements et nous  
comprendrait assez mais ce monsieur  
ne veut pas louer pour moins  
de deux ans et demi à raison  
de quatorze dollars par mois.  
Il y aurait un autre projet qui  
serait peut-être plus avantageux



P23/E2,118

TELEPHONE BELL 8157.

## Bureau de Santé de la Cité de St.-Henri

DR. A. A. BERNARD, President

T. J. AQUIN, Maire

L. M. SENECAU, Echevin

GEO. NICHOLSON, ODILON DAVID

J. LANGTOT, Eer. M. D.

JULES BEAUCHAMP,

Officier de Santé

Secrétaire

HOTEL-DE-VILLE

5 Place St-Henri.

St.-Henri,

189

et que je recommande à votre étude.  
Ce serait de bâtir une maison peu  
dispendieuse sur les terrains appar-  
tenant à votre Corporation et qui  
sont situés dans un endroit très isolé,  
au coin des rues St-Henri et Notre-Dame.  
Vous pourriez peut-être pour un million deux  
milliers de dollars nous construire un petit  
cottage qui ferait parfaitement notre  
affaire et contre lequel personne ne  
trouverait à glosier ou à redire.

Je soumette humblement à votre  
Honorable Conseil, les quelques con-  
siderations avec prière d'agir promptement  
Car nous avons grandement  
besoin d'un local pour les fins qui  
vous sont connues.

J'ai l'honneur d'être  
votre très dévoué serviteur  
Langtot M.D. Officier de Santé

No 6440

M Joseph Lanctot  
m se question  
d'un logement  
pour des infects.

11 Oct 1895

P23/E2,118

9 Oct 1895

Province de Québec } A une session de Comité  
 Cité de Ste Anne } Général du Conseil de la Cité  
 de Ste Anne tenue à Ste Anne au lieu  
 ordinaire des sessions du dit Comité.  
 Mercredi le neuvième jour d'Octobre Mil  
 huit cent quatre vingt quinze conformément  
 à la loi, à laquelle session sont présents  
 Son Honneur le Maire J.-F. Aquin & M. M.  
 A. Debonne, Eug. Guay, Will. Laheche, Alf. Leduc  
 & Jos. Sénécal formant un quorum sous  
 la présidence de M. le Maire.

Il est ordonné & statué par résolution  
 du Comité Général comme suit:—

Du consentement de M. M. Jos. Jacob & U. Lamoignon  
 arbitres des parties dans l'expropriation de M. J. W.  
 Major. Mr. Hildedge Marsau est nommé tiers  
 arbitre dans les procès en expropriation à  
 l'amiable susmentionnés. En conséquence  
 ain est donné à Mr. W. Marsau de ren-  
 courter les deux arbitres en cette cause au  
 Bureau de l'Hôtel-de-Ville à 3 heures PM  
 le 10 Octobre courant.

Les comptes suivants sont présentés & le Secrétaire  
 est autorisé à payer les montants y mentionnés  
 Bell Téléphone #25<sup>00</sup> #25<sup>00</sup> #07<sup>50</sup> J. B. Guin #144.93  
 Téléphone des Marcelands #12<sup>50</sup> W. Clendinning  
 #52<sup>4</sup> Edmund Vincent #10<sup>45</sup> Jus. Patrin 335.27 313.98  
 Citizens Light & Power Co. #2385.46

Lecteur

Lecture est faite d'une requête des citoyens de la rue St Jean demandant de faire homologuer le plan d'expropriation de la dite rue à travers le Chemin de Fer du Grand Tronc du Canada.

Lecture est faite d'un Bref de la Cour Supérieure portant le No 2244. Seymour G Smith de la Cité de St-Henri in re incineration le dit Bref rapportable le Juge Octave Courcier.

Mr Lincart J. B. Madore est autorisé à résister au dit Bref pour ce que de droit.

Resolu et adopté, que le Secrétaire soit autorisé d'envoyer à M. Madrell Secrétaire des Underwriters lui demandant quand un Comité du Conseil pourra les rencontrer concernant le taux des assurances à St-Henri.

Resolu et adopté, à l'unanimité que Mr l'architecte J. B. MacDuff soit autorisé à demander des soumissions pour les nouveaux projets à l'Hotel de Ville les dites soumissions devant être reçues au Bureau de l'Hotel de Ville ~~l'architecte~~ accompagné d'un chèque accepté à 10% sur le montant de la soumission la Cité de St-Henri ne s'engageant à accepter la plus basse ou aucune des soumissions. Les dites soumissions devant être reçues jusqu'à Mercredi le seize courant inclusivement.

et

P23/E2,118

et la source est auis  
(un renou l'un  
un mot sage mal)

E. J. C. T. J. J. J.  
D'ailleurs

No 6440 a  
Compte General  
Oct 9, 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

CANADIAN FIRE UNDERWRITERS' ASSOCIATION.

MONTREAL BRANCH,  
OFFICES, BOARD OF TRADE BUILDING,  
(WEST WING)  
St. Sacrament Street,

ALF. W. HADRILL,      TELEPHONE 1032.  
Secretary.

MONTREAL, ~~October 11th.~~ 1895,

Jules Beauchamp Esq.

City Clerk

Corporation of the City of

St Henri, P.Q.,

Dear Sir:-

I beg to acknowledge receipt of your communication of 10th instant, enclosing copy of a resolution of your Council, instructing you to arrange for an interview between some Members of your Council and myself.-

In reply I beg to say, that I shall be very pleased to meet a Committee of your Council in this office, but owing to our Annual Meeting commencing on Tuesday next, I shall not be able to receive the Committee until the following week.-

Awaiting the favor of your reply as to the day and hour of the interview, I am, Dear Sir,

Yours truly,

*Alfred W. Hadrill*  
Sec.

P23/E2,118

Dear Sir,

I am sorry to hear that you are unable to attend the meeting of the Committee on Tuesday next.

I shall not be able to receive the report of the Committee on Tuesday next, but owing to our Annual Meeting commencing on Tuesday next I shall not be able to receive the report of the Committee on Tuesday next, but owing to our Annual Meeting commencing on Tuesday next I shall not be able to receive the report of the Committee on Tuesday next.

Yours faithfully,  
*John D. [Signature]*

No 6441

Canadian Fire  
Underwriters  
Association

11 Oct 1895

St. Paul, B.C.

Received of the Treasurer of the Canadian Fire Underwriters Association the sum of \$100.00 for the year ending 31st Dec 1895.

John D. [Signature]

John D. [Signature]

October 11th 1895

CANADIAN FIRE UNDERWRITERS ASSOCIATION



11 Oct 1895

Province de Québec } A une session de Comité Général  
 Cité de St-Henri } du Conseil de la Cité de St-Henri  
 tenue à St-Henri au lieu ordinaire des  
 sessions du dit Comité Vendredi le dix-  
 septième jour de Octobre mil huit cent quatre  
 vingt quinze conformément à la loi à la-  
 quelle session sont présents son Honorables  
 le Maire J. J. Aquin & MM les Echevins  
 A Leduc Eug Guay. Jo Senechal & Menechal  
 formant un quorum sous la présidence  
 de M. le Maire -

Il est ordonné et statué par résolutions  
 du Comité Général comme suit. -

M. Jos. Goume est présent au Comité

L'offre de \$980<sup>00</sup> est faite à M Goume & une  
 piastre par pied pour le terrain pour l'occupation  
 de propriété

M. Willard Laliche prend son siège.

Résolu et adopté que M l'inspecteur soit autorisé  
 à acheter la lettre pour échauffement de terrain de  
 la succession David Leblanc moyennant 2 1/2 cents  
 au voyage. jusqu'à nouvel ordre

M. le Président du Comité des Echevins est  
 autorisé à faire faire les travaux de nivellement  
 et macadam des rues Bel. air & Breuster sur  
 les terrains Brown.

M. Senechal  
 asst Secy

à la séance est levée

J. J. Aquin  
 Président

Ms 644v

Comité Général  
11 Oct 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

*Lafontaine, Cross & Bernard*

Advocates, etc.

*Hon. St. Lafontaine, Q. C.*

*Alex. G. Cross.*

*L. Edmour Bernard.*

NEW YORK LIFE INSURANCE CO. BUILDING.

Montreal, Oct 12<sup>th</sup> 1893

Mr Beauchamp

Dear Sir

I regret at not receiving  
your invitation in time to attend  
your Committee Meeting.

As to our claim for the damage  
to our property on Bourget st. We  
would respectfully request your  
Cooperation to reconstruct the street  
and put the grade on the same  
level as it was prior to 1892.

Or pay to the estate a sufficient  
amount as compensation for the loss  
and damage to the property.

I understand that the Turine  
property on the opposite corner was  
allowed damages by the Court  
although the property was as much  
affected by the change in the level  
as ours. I would be happy to meet your  
Committee or Council and try to  
have the matter settled, as we have  
proprietors interest in your town of sufficient  
to try and prevent Law costs if a fair  
settlement can be made.

Yours truly John L. Brodie

*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

No 6443

John L. Rodie  
me re dommage  
a la propriat  
me Rougel

12 Oct 1895

*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

P23/E2,118

P23/E2,118

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.  
LOUIS CODERRE, L.L.B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes,

Montreal, 5 nov. 1895.

Monsieur L. N. Sincéat,  
Assis-tant-Greffier,  
St-Henri.

Cher monsieur,

J'ai vu Ormeau et Leduc  
& la s<sup>te</sup> T. S.

En réponse à ma  
dernière, vous m'avez fait  
parvenir à mon bureau  
le montant restant jusqu'à  
date sur les gages de ces  
deux parents. Cela n'est pas  
suffisant pour mes dépenses  
de fonds-jugement. Il  
faudrait de toute nécessité que  
cette déclaration soit faite au  
greffe de la Cour de Circuit.  
Je vous prie donc d'y voir le  
plus tôt possible, de ma part.

P23/E2,118

$$\begin{array}{r} 225 \\ 33 \\ \hline 295 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 295 \\ 50 \\ \hline 345 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 345 \\ 295 \\ \hline 50 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 50 \\ 295 \\ \hline 345 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 225 \\ 33 \\ \hline 295 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 295 \\ 50 \\ \hline 345 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 345 \\ 295 \\ \hline 50 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 50 \\ 295 \\ \hline 345 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 225 \\ 33 \\ \hline 295 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 295 \\ 50 \\ \hline 345 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 345 \\ 295 \\ \hline 50 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 50 \\ 295 \\ \hline 345 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 225 \\ 33 \\ \hline 295 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 295 \\ 50 \\ \hline 345 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 345 \\ 295 \\ \hline 50 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 50 \\ 295 \\ \hline 345 \end{array}$$

P23/E2,118

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L. L. B.  
LOUIS CODERRE, L. L. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes,

Montreal, 14 Octobre 1895.

Monsieur Jules Beauchamp,  
Sec. Trés. Cité St. Henri.

Cher Monsieur,

Dans une affaire de Primeau vs. Liseeur & La Cité de St. Henri sur saisie, vous avez ordonné de faire votre déclaration.

Veuillez donc être assez bon de passer à la Cour pour la faire immédiatement: nous en aurons besoin pour prendre jugement.

Vos dévoués serviteurs:

Primeau & Coderre  
avocats

P23/E2,118

No 6448f

Priveau Académ  
in re cause  
Lesieur

14 Oct 1895



P23/E2,118

RE EXPROPRIATION pour l'élargissement de la rue St.Jacques  
Ouest, Ville de St.Henri, item No.                    du plan d'expropria-  
tion du No. 1924 du Cadastre, Quartier St.Antoine, propriété  
de Mr. James O'Neil.

A SON HONNEUR LE MAIRE ET MESSIEURS LES ECHEVINS DE LA CITE  
DE ST.HENRI.

MESSIEURS,

Par résolution de votre Honorable Conseil, j'ai été  
nommé expert pour établir les dommages que doit souffrir Mr.  
James O'Neil, par suite de l'expropriation pour l'élargisse-  
ment de la rue St.Jacques, je suis d'avis comme expert, après  
avoir visité la propriété, que la Ville de St.Henri doit ache-  
ter toute la propriété appartenant au dit Mr. James O'Neil;  
attendu que le résidu du dit terrain après l'expropriation ne  
pouvant pas être exploité par le propriétaire actuel, sans lui  
payer des dommages qu'il aura droit de réclamer.

La Cité de St.Henri est autorisée d'acheter toute  
la propriété par son amendement à la Charte, Statuts Refondus  
de Québec, 57 Victoria, chap. 60, art. 12; loi modifiant la  
loi relative à la Ville de St.Henri sanctionnée le 8 Janvier  
1894.

Fait et préparé par

*L. F. Lavise*

EXPERT.

St.Henri, 15 Octobre 1895.

P23/E2,118

St. Henri, 19 octobre 1895.

Excellence.

Monsieur le Maire de St. Henri

*H. St. H.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 15 courant. Ce rapport a été rédigé par le service des affaires municipales et vous sera remis par le directeur des affaires municipales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

No 6445

L. F. Larose  
in re dommages  
James Opel

15 Oct 1895

A MONSIEUR LE MAIRE DE ST. HENRI  
de St. Henri, 19 octobre 1895.  
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 15 courant. Ce rapport a été rédigé par le service des affaires municipales et vous sera remis par le directeur des affaires municipales.

Soumission à la Corporation de la  
Cité de St. Henri pour réparations à l'Hôtel  
de Ville.

Je soussigné, propose de faire, de  
défaire, de changer, de poser et de fournir  
tout ce qui est requis et nécessaire pour  
les changements, les améliorations et les  
additions tel que mentionnés par Monsieur  
J. H. MacDonff, architecte, et le tout suivant  
ses quantités, ses plans et sa spécification  
pour la somme de Deux Mille Deux Cents  
Quarante et Un  $\frac{00}{100}$  Dollars (\$2241 $\frac{00}{100}$ .)

Aussi je propose de faire, poser et  
fournir les enduits pour la somme de  
vingt cents la verge (\$0.20) et les corniches  
et fleurons pour la somme de quinze  
cents le pied (\$0.15)

Respectueusement soumis

Joseph Jacob

St. Henri de Montréal.

16 Octobre 1895.

P23/E2,118

St Henri 16 Octobre 1875

Monsieur

Je soussigné  
propose de faire l'ouvrage  
d'une réparation à l'hôtel  
de ville de St Henri tel  
qu'antique plans et devis  
pour la somme de trois  
mil soixante quinze <sup>00</sup>/<sub>100</sub> i.e. \$  
3.075<sup>00</sup>

Aymé Mongeau

1835 St Jacques St Henri

Pour améthil - 20<sup>es</sup> la verge  
" corniche en plâtre 12<sup>es</sup> le p<sup>ds</sup>

P23/E2,118

St Henri 16 Decbre

M<sup>r</sup>. J. M. Macduff  
Architecte

Je soussigné propose de faire les  
ouvrages de maçonnerie, briques,  
charpente et menuiserie, plomberie  
couverture en gravois, dalle, dalleau,  
peinture, et vitrage en un mot  
tous les ouvrages spécifiés par les  
quantités et plans pour réparage  
à l'Hotel de Ville de St Henri  
le tout pour la somme de: \$2,375.00

M. G. Gorge  
P.S. Je reparerai les enduits moyennement  
vingt quatre cents la corge.  
M. G. Gorge

P23/E2,118

quatre-vingts  
dix-neuf  
dollars

Ci-inclus vous  
trouverez un  
chéquier accepté  
tel que requis  
pour soumission  
noté etc

J. Lamarche  
1465 Rue Notre-Dame  
Montréal

Mr. Mac. Duff.  
Architect-

Je propose de  
faire tous les  
travaux tels que  
mentionnés dans  
vos plans et devis  
pour les travaux à  
faire à l'hôtel de  
ville St. Henri  
pour la somme  
de deux mille  
trois cents.

P23/E2,118

Montréal Oct. 16 - 1895

Le Maire & Messrs les Échevins

Messrs  
je me propose de faire  
la réparation de l'Hotel de Ville  
St-Henri suivant les plans & devis  
préparés par J. B. Macduff. Arch.  
pour la somme de sept mille  
sept cents quarante cinq francs  
\$ 2745.00

Arthur. More  
Les enduits @ 2 1/2 cts la verge

P23/E2,118

St-Henri 16<sup>th</sup> Oct 1895

Au conseil de ville de  
St-Henri

Messieurs

Je soussigné propose  
de faire les réparations  
de l'Hotel de ville de St-  
Henri pour la somme  
de deux mille six cent  
six dollars \$2616.00  
excepté les enduits à vingt-  
cinq cents la boye \$0.25<sup>00</sup>  
et les corniches à vingt-cinq  
le pied \$0.20<sup>00</sup>  
Voté obligé  
J. B. Cyprien



P23/E2,118

- 1895-96 -

MEMOIRE.

No 6446.

Commissaire pour  
réparation à  
l'Hotel de  
ville

16 Oct 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

Recu mon cheque # 27500 et An  
" " " A du  
" " " J. G. Gagnon  
Ce 16 Oct 1995 P. G. B.

16 Oct 1895

Province de Québec }  
 Cité de Québec } a une assemblée de Comté pour  
 l'ouverture des soumissions pour les répara-  
 tions à l'Hôtel de Ville tenu ce soir  
 pour d'obtenir il a été résolu ce qui suit:-

Après ouverture des soumissions il est possible  
 que sur les grandes réparations qu'il faudra faire  
 au système de chauffage et sur la saison  
 avancée la question des réparations est renvoyée  
 au printemps prochain sur proposition de M  
 J. Senechal secondé par M. Amis Jullien

M. Leclercq L.M. Senechal propose en amendement  
 secondé par M. A.G. Bernard que les travaux  
 soient faits immédiatement et que le contrat  
 soit accordé en conséquence.

Pour l'amendement A.G. Bernard, L.M. Senechal  
 Comté - Alf Ledu, W. Labèque, J. Senechal  
~~L.M. Senechal~~ + Eug. Guay, Amis Jullien  
 Pour la motion - Alf Ledu, W. Labèque, J. Senechal  
 L.M. Senechal, Eug. Guay, Amis Jullien  
 Contre la motion - L.M. Senechal, A.G. Bernard  
 Motion adoptée,  
 Amendement rejeté

No 6447.  
Compte de  
l'Hotel de ville  
en réparation.  
16 Oct 1895

Commissaire  
Hotel de ville

Recu mon cheque \$27500-00 du  
16 Oct 1895  
A. J. G. G.  
G. G. G.  
G. G. G.

P23/E2,118

P23/E2,118

St Pierre 16 Octobre 1895

A Son Honneur le Maire  
et Messieurs les Echevins de  
la Cote de St Pierre

J'ai recu cette semaine  
un compte pour taxes d'affaires au  
montant de 15<sup>00</sup> plus d'un an. Comme  
je n'ai pas eu de mon magasin  
que le 6 Octobre il me semble qu'il n'est  
pas juste que je sois obligé de payer  
pour toute l'année je suis prêt à payer  
la moitié et j'ose espérer que vous  
voudrez bien rendre justice sur ce  
point en payant que la moitié de  
pour et

Je me salue  
votre très humble serviteur  
J. Vallée

Bonne

P23/E2,118

No 6448.

S<sup>r</sup> Vallien  
demandant re-  
duction de sa  
taxe d'affaire  
16 Oct 1896

Monsieur le Maire &  
Messieurs les Échevins de la Cité de Henri

Messieurs

Conformément aux instructions que  
j'ai reçues de votre Conseil, j'ai cherché un  
local pour me loger temporairement, les  
maisons convenables disponibles sont assez rares.  
J'en ai trouvé une sur la rue St Marguerite  
No 93 l'ancienne propriété de Cartier moyennant  
huit piastres par mois, mais provoquant les mêmes  
objections que celles suscitées par les résidents  
de la rue St Elizabeth qui menacent me faire un  
mauvais parti. Depuis j'ai entendu dire que  
M. L. H. Leneval pourrait mettre son logement  
à ma disposition pour jusqu'au mois de Mai  
moyennant dix piastres par mois, M. Leneval  
consentirait à partir de suite pourvu qu'on achè-  
tât ses cinq tonnes de charbon qui sont  
dans sa cave, il serait disposé à donner  
son logement dans quelques jours après  
quai la paroisse St Elizabeth serait débarrassée  
de ma présence chose agréable pour  
eux mais à mon détournement sur les travaux  
et dépenses faites, mais je compte sur  
votre bon esprit pour m'indemniser  
de ces dépenses, vous trouverez ci-joint  
un mémoire de ces sommes.

J'ai l'honneur d'être l'humble serviteur  
de votre conseil

Wm Bussette

Samuel Goulet



No 6449

Wm. Prissett  
demandant un  
de dommagement  
pour son domes  
tragement.

16 Oct 1895

P23/E2,118

Oct 16 1895  
 La Cite St Henri  
 St  
 A M<sup>r</sup> Brissette

Deménagement dans la rue St <sup>e</sup> Elizabeth	4 <sup>00</sup>
Nettoyage de la maison	10 <sup>00</sup>
des menus travaux	1 <sup>00</sup>
Total	<u>15<sup>00</sup></u>

*Brissette*

objections que celles suscitées par les résidents de la rue St<sup>e</sup> Elizabeth qui menacent me faire un mauvais parti; Depuis j'ai entendu dire que M<sup>r</sup> L. H. Leneval pourrait mettre son logement à ma disposition pour jusqu'au mois de mai moyennant dix piastres par mois, M<sup>r</sup> Leneval consentirait à partir de suite pourvu qu'on achète ses cinq tonnes de charbon qui sont dans sa cave, il serait disposé à donner son logement dans quelques jours après  
 qui la paroisse St<sup>e</sup> Elizabeth serait débarrassée de ma présence chose agréable pour  
 moi mais à mon détriment sur les travaux et dépenses faits, mais je compte sur votre bon esprit pour m'indemniser de ces dépenses, vous trouverez ci-joint un mémoire de ces sommes

*Brissette*

J'ai l'honneur d'être l'humble serviteur  
 de votre conseil

M<sup>r</sup> Brissette

P23/E2,118

TEL. 2915.

Michel G. LaRoche, B. A.

RECORDER DE LA CITE DE ST-HENRI

Avocat, Procureur, Commissaire, Juge de Paix, Etc.

Bureau : Coin Rue Notre-Dame 1647 et Cole St-Lambert 5

Residence : 51, Park Avenue, St-Henri.

Montreal, 17 Octobre 1895

A. MONSIEUR LE MAIRE ET M. M. LES ECHEVINS DE  
LA CITE DE ST-HENRI.

Messieurs.

J'ai reçu instruction de Mr. OLIVIER BEAUDIN, de la CITE  
de ST-Henri, de poursuivre votre CITE en recouvrement de  
la somme de \$ 300.00 pour dommages causés dans les circons-  
tances suivantes:

Dix jours après la procession de la fête-Dieu,  
les arbres qui avaient servi à la décoration des rues,  
trainaient dans les rues, au coin des rues Beaudoin et  
Notre-Dame. La femme sortit pour se rendre à l'épicerie,  
se prenant les jambes dans ces obstructions elle fit  
une chute excessivement grave, qui lui occasionna de sui-  
tes pertes de sang considérables. Elle a toujours été  
malade depuis ce temps, et cela tellement qu'elle est au-  
jourd'hui à l'Hopital NOTRE-DAME et doit subir aujour-  
d'hui une opération qui met sa vie sérieusement en danger.  
Il est même probable qu'elle en mourra sous peu. Jusque-  
là elle avait joui d'une excellente santé.

Ces dommages consiste en frais de Medecins,  
perte de temps complète pour son mari, et une diminution  
de santé jusqu'à ce jour.

Les témoins de l'accident sont Messieurs WIL-  
BROD ALLARD, épicier, CARTIER, commis chez CHARLES FORTIER,  
épicier, ARMAND DESAUTELS, boucher, POIRIER, journaliste  
demeurant aux coins des dites rues Beaudoin et Notre-Dame

Je crois qu'un arrangement immédiat de cette  
affaire serait désirable, car autrement la CITE sera appe-  
lée à payer probablement un montant beaucoup plus consi-  
dérable.

Respectueusement à vous:

*M. G. LaRoche*

P23/E2,118

No 6450

Olivier Beaudin  
mre dimanche  
de 300.

17 Oct 1895

Je soussigné, Olivier Beaudin, muni de la somme de 300 francs, en vue de la construction d'une maison à Montréal, dans le quartier de la Pointe-à-la-Croix, au lieu dit de la Pointe-à-la-Croix, au lot n° 1, section n° 1, de la ville de Montréal, en vertu de la concession n° 1000 du 17 octobre 1895, en vue de la construction d'une maison à Montréal, dans le quartier de la Pointe-à-la-Croix, au lieu dit de la Pointe-à-la-Croix, au lot n° 1, section n° 1, de la ville de Montréal, en vertu de la concession n° 1000 du 17 octobre 1895.

Monsieur le Maire de Montréal

P23/E2,118



Cabinet du Greffier de la Cité.

St. Cunigonde 17 Octobre 1895

Jules Beauchamp Ec. greffier  
St. Henri

Monsieur le Président du Comité des  
Chemins de notre cité, m'a prié de  
vous informer, que nous avons un  
rouleau et une herse à neige, pres-  
que neufs à vendre, pour la mo-  
dique somme de \$150.<sup>00</sup> les deux.  
Si toutefois vous en aviez besoin,  
vous pourrez venir constater qu'ils  
sont en bon état et à très bon marché.

Votre etc. Chas. Forliet  
greffier

No 6457

Chs Portier  
offrant un rouleau  
et une herse a  
neige a vendre  
pour 150

17 Oct 95

P23/E2,118

P23/E2,118

... MICA ...

# Unbreakable Chimneys.

CHEAPER THAN GLASS IN THE LONG RUN.

	EACH.	PER DOZ.
6 in. high, plain, one piece . . . . .	\$ .35 . . .	\$3.60
6 in. high, frosted 1½ in. at bottom, with canopy . . . . .	.60 . . .	6.50

**A clean chimney gives more light than a dirty one.**

The three methods described below are the best for cleaning Mica. We consider the first method the most effective

<p><b>METHOD NO. 1</b> <b>Household Ammonia</b> will clean Mica when applied on a soft rag or cloth.</p>	<p><b>METHOD NO. 2</b> <b>Vinegar</b> applied same as Method No. 1 will be found very effective.</p>	<p><b>METHOD NO. 3</b> <b>Kerosene Oil</b> used in same manner as the preceding methods will clean Mica satisfactorily.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Hard or new cloth will scratch the Mica and should be avoided. Dry thoroughly before using.

Don't Stand on your Chairs.

**USE A TORCH**

To light the Auer Light.

PRICE, (with box of tapers) \$ .60

When you get up at night, you don't have to hunt for matches if your Auer Light has a . . . . .

**"Matchless Attachment"**

Simply pull the chain.

PRICE, . . . . . \$ .35

**Auer Incandescent Light Mfg. Co.**

**1593 NOTRE DAME STREET,**

**MONTREAL.**

P23/E2,118

AUER INCANDESCENT LIGHT MFG. CO.

A. O. GRANGER,  
PRES'T AND GEN'L MGR.  
JOHN MURPHY  
VICE-PRESIDENT.

(LIMITED)

NO. 2 ST. JAMES STREET

Telephone 1773

*Montreal, Dec 17 1895*

*Cooperation de la Cite de St. Henri  
3 Place St. Henri*

Dear Sir:

*a  
66*

The advance payment as per contract for 2<sup>nd</sup> year's  
rental of 15 Auer Lights will be due and payable  
between NOV 20 1895 and NOV 25 1895  
amounting to \$ 15<sup>00</sup> Kindly send same to us with this  
notice.

During one year from NOV 20 1895 189  
you will be entitled to 15 mantle renewals free, and for  
any beyond that number the charge will be 40 cts. each instead of the higher rate  
during the first year.

Respectfully yours,

AUER INCANDESCENT LIGHT MFG. CO., LTD.

Per *[Signature]*

No receipt will be valid unless from the Company's  
receipt book. Carbon copy must be left in the book.



No 6453a

Arrest Light Co

17 Oct 1895

ALBER LUMINADESCENT LIGHT MFG. CO.

NO. 5 ST. JAMES STREET

(MONTREAL)

1895

P23/E2,118

P23/E2,118

St-Henri 17 Oct 1895

M. L. L. L. L. L.  
Hesson les Chemins de la Vallée de St-Henri

Assureur. Je vous serais bien obligé  
en faisant le trottoir déjà  
demandé, sur la rue Green  
faisant front sur ma propriété  
#off 8.9.11.12.13.14.15.16.17.18.19.20.21.22.23.24.25.26.27.28.29.30.  
Croyant que mes acquies-  
cences à mon humble demande  
Veuillez agréer  
Vostra humble

André Rochon

P23/E2,118

No 640

Monsieur Rochon  
demande un  
trottoir sur la  
rue Green.

19 Oct 1895

21 Oct 1895

Provinc de Quebec }  
 Cite de Ste Anne } a une session de Comite General  
 du Conseil de la Cite de Ste Anne tenue  
 a Ste Anne au lieu ordinaire des sessions des  
 dits Comites Lundi le vingtunieme jour de  
 Octobre mil huit cent quatre vingt quinze  
 conformement a la loi a laquelle s'assent  
 sont presents Son Honneur le Maire  
 J. J. Guin M. M. les Echevins A. Delorme  
 W. Labiche. J. Senechal & L. M. Senechal for-  
 mant un quorum sous la presidence de  
 Mr le Maire.

Il est ordonne et statue par resolu-  
 tions du Comite General comme suit:--  
 M. D. Riel est presente au Comite

M. L. Ducharme est present au Comite  
 M. J. E. Vanier devra etre notifie d'avoir a  
 preparer le plan d'expropriation de M. A. Riel  
 rue Ste Marguerite No officiel 1748-  
 M. l'Echevin Eug. Guay prend son siege

\* pour frais de  
 vente de la propriete  
 te par le Sheriff  
 L. M. S.  
 L. M. S.

Resolu et adopte a l'unanite apres delibera-  
 tions que l'offre de huit cent Dollars pour  
 terrain & cent Dollars comme dommages  
 pour l'expropriation de la propriete de M. Adol.  
 Riel. la dite propriete situee sur la rue  
 Ste Marguerite & portant le No officiel 1748  
 soit faite au dit Adol Riel et a l'empaiement de  
 toute reclamation de dommages quelconques  
 causes par l'expropriation et le dit Adol Riel deuen

liées, le terrain exproprié & relatif conformément  
au Règlement N<sup>o</sup> 84 et le dit Adolphe Riell a  
signé comme acceptant l'offre

Adolphe Riell

Résolu et adopté qu'un montant de cinquante  
Cents du pied soit payé à M. Isidore Charbon-  
neau pour l'expropriation d'une partie de  
spropriété portant le N<sup>o</sup> officiel 14 sur la rue  
St Ferdinand.

Résolu et adopté que la réclamation des  
avocats tant de la demande que de la  
défense dans l'affaire Normandin vs Blais  
soit réglée pour une moitié du montant  
produit au mémoire de frais des avocats  
Beaudin & Cardinal & Thureau & Codere. -

Résolu et adopté que l'ingénieur J. E. Vanier  
soit notifié d'avoir à préparer un plan  
demontrant les diverses expropriations échanges  
etc. entre la Cité de St-Henri & le Montréal  
Street Ry. et que le Greffier Trésoier soit  
chargé de régler les comptes dans cette affaire  
dans le plus bref délai

Résolu et adopté qu'une députation composée  
de M. le Maire Agim, Alf. Leduc & A. C. Benard  
se rende auprès des autorités du G. T. R. re  
ligne de la Compagnie pour le terrain sur la  
rue Maria et que le Greffier Trésoier soit

d'écrite au Secrétaire de la Compagnie pour  
finer un jour pour rencontrer la délégation

Résolu et adopté que la Compagnie dite  
incandescent avec sigles soit, notifiée que la  
Corporation de la Cité de St-Henri n'entend plus  
continuer son combat pour l'éclairage de l'Hotel de  
Ville et que la Compagnie ait à enlever leurs  
globes ( )

Résolu et adopté que M. L. M. Senecal,  
l'assistant greffier et M. J. M. Massy chef de bureau de  
soient chargés de constater dans les livres des  
municipalités exemptés de taxes, quel est le  
nombre d'employés et le montant de salaire  
payé à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1895.

M. le Maire laisse son siège M. l'Échevin  
L. M. Senecal prend le siège.

Résolu et adopté que M. S. D. Vallier épicière  
soit chargée que la moitié de la taxe d'affaires  
d'épicerie ou qu'il a commencée son commerce  
ayant mois d'Octobre

Lecture est faite d'une lettre de M. Lawcar  
Lawchelle en réclamation de dommages  
pour accident survenu à Madame Beaudin  
sur la rue Notre-Dame - Référé à la Compagnie  
d'assurance avec avis au Greffier de transmettre  
copie de la lettre à la Compagnie  
et la séance est levée

L. M. Senecal  
assistant greffier

L. M. Senecal,  
Procurer

No 6433  
Rapport de Comte  
Général en date du  
21 Octobre 1895

P23/E2,118

St. Jean, 23 octobre 1893.

Messieurs le Secrétaire,

Veuillez donc s.v.p. lire la présente au à la prochaine assemblée du conseil à M. le Maire & à M. le 1<sup>er</sup> Echevin afin d'obtenir d'eux la permission d'écrire au conseil de Westminster afin de remettre à l'état comatoux de leur pauvre électrique située rue St. Antoine près de l'avenue Dupin laquelle lumière est loin de donner satisfaction. Elle est la moitié du temps éteinte & lorsqu'elle s'allume elle donne à peine la lumière d'une lampe incandescente. En un mot elle est défectueuse. Le bout de rue est plongé presque constamment dans l'obscurité malgré d'autre lampe qui à l'enseigne de l'avenue Alton & l'autre coin de l'avenue Green.



P23/E2,118

Je faisant vous obligerez beaucoup,  
Les propriétaires de la rue  
St. Antoine partie Est.  
par. Lymen

P23/E2,118

No 6454

Lettre des  
Citoyens propriétaires  
de la rue de Antoine<sup>Est</sup>  
sur le sursis de  
la rue de Westmount

23 Dec 1895

St. Henri 23 Oct 1895

A Son honneur le Maire &  
 A M. M. les échevins de la Cité  
 St. Henri

Messieurs

Ayant eu connaissance des nombreuses plaintes portées par un grand nombre de propriétaires que la cheminée de leur propriété n'est pas ramonée tel que le règlement des baux le veut, considérant que je suis citoyen de la cité, que j'ai déjà fait cette ouvrage pendant une couple d'années, et ce à la satisfaction de tous je sollicite donc de votre honorable conseil la faveur d'être nommé à cette charge étant bien disposé à me conformer aux règlements à cet effet, et à donner toute la satisfaction désirable à tout intéressé avec l'espérance que la présente sera accueillie favorablement je demeure  
 votre

Edmond Gohier

3894 Notre Dame

Nous conseigneris citoyens propriétaires  
 prient le conseil de bien vouloir prendre en  
 sereine consideration la demande de son  
 Edm Gobier pour la plus grande sureté de  
 nos propriétés, nos

J Bte Bazelinis

Ab Lapare

Joseph Lapare

Ernest Leonard

C. M. Barriere

Jeremie Taillefer

Louis Ducharme

Joseph Ducharme

J. Dagenais

Jos. Gourre Parle

Charignon

Edm. Thibault

Joseph Lemoine

Armand Linder

William Depatie

Charlemagne

J. B. L.

Edm. Lemoine

Pierre Larante

James Ouel

P23/E2,118

Alfred Levesque

Adolphe Béd

B. Béd

M. Levesque

M. Béd

Damase Desjarlais

Dame Marie H. Boyer.

No 6455

Requête demandant que  
M. Edmond  
Goy soit nommé  
Admonneur

Oct 23/1895

25 Oct 1895

Province de Québec  
Cité de S. Henri

A une session de Comité Général du Conseil de la Cité de S. Henri tenue à S. Henri au lieu ordinaire des sessions du dit Comité le jeudi le vingt cinq même jour de Octobre Mil huit cent quatre vingt quinze conformément à la loi à laquelle session sont présents son Honneur le Maire J. J. Roy et M. M. les Echevins Aug. Guay, W. Labelle, J. Senecal & M. Senecal, formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire -

Il est adopté et statué par résolution du Conseil comme suit.

Après délibération et entente par le Conseil de la Cité de S. Henri & M. Victor Lenoir l'offre de quarante cents de pied & sept cent cinquante sur le terrain de l'Etat est faite à Mr Victor Lenoir pour l'acquisition des propriétés portant le No officiel 1666 situées sur le rue Duquesne et ce pour tous dommages pouvant résulter de l'acquisition le dit M. Victor Lenoir devant libérer la partie cadastrale immédiatement au profit de la Ville et le dit M. Victor Lenoir a signé comme acceptant pour lui et ses héritiers ce que de droit le peut conforme au plan préparé à cet effet.

V. Lenoir

Proposé par M. Jos Senecal secondé par M. Aug. Guay pour un montant de dix mille  
cinq

Cinq cents Dollars soit offert à M. J. O. Major  
pour l'expropriation de sa propriété située sur la  
rue St-Jacques - Com Stead.  
Par le Motion Eug. Guay, Jos Senecal &  
L. M. Senecal M. W. Dabeche Dissidents

Après délibérations et entente entre le Conseil  
de la Cité de St-Henri et M. J. O. Major offre  
de trois mille cinq cents Dollars soit fait à  
M. J. O. Major pour l'expropriation de sa  
propriété portant le no officiel 14<sup>de</sup> 941  
située sur la rue Jacques et ce pour tous  
dommages quelconques causés par les  
expropriations antérieures & présente le  
tout conforme au plan préparé à ce effet  
M. le Maire et le Greffier sont autorisés à signer  
un contrat conforme à ce que dessus après  
ratification de la présente par le Conseil  
et le dit M. J. O. Major a signé comme  
acceptant. Aucun des parties payant ses frais

J. O. Major

Resolu et adopté que M. le Président du Comité  
de l'Hôtel de Ville soit autorisé à faire percer une  
porte de la chambre servant à la copie au  
Recorder pour communiquer à l'ancien bureau  
du Chef de Police.

Resolu et adopté que le mémoire de frais dans  
le Cause de Champagne vs la Cité de St-Henri  
au montant de \$94.95 soit approuvé et le  
Trésorier est autorisé à payer le montant.

susdit

susdit.

Resolu et adopte que le Greffier Tesouier  
 soit autorisé a faire un transfert d'un montant  
 de Trente Mille Dollars des fonds d'emprunt  
 a la Caisse générale attendu l'échéance de  
 six mois d'intérêt sur les débentures au 1<sup>er</sup> Mars  
 et que le taxe n'est pas encore payée et qu'il  
 est dû plus que ce montant à la Corporation  
 et la séance est levée

autres comptes  
 d'urgence

(L. Senécal  
 Ass. Greffier)

E. J. Hébert  
 Maire



No <sup>6456</sup> Rapport de Bureau  
Général du Conseil  
en date du 25 Oct/95

P23/E2,118

Pronice de Québec } Aux Habitants de la Cité de  
Cité de Steeun } Steeun et à tous ceux qui  
appartiendra -

Acte Public est par le présent donné que  
le Rôle d'évaluation pour la Cité de  
Steeun fait et préparé par les Estimateurs  
soussignés, nommés par le Conseil en  
date du vingt sept Mars 1895, est déposé  
au Bureau des soussignés à l'Hotel de  
Ville de la Cité de Steeun pour l'infir-  
mation des intéressés

Le dit Rôle (Quartiers St Antoine Jacques  
Steeun + St Augustin) restera ouvert  
à l'examen des intéressés ou de leurs  
représentants durant trente jours à dater  
de ce jour.

Donné à Steeun en la dite Cité  
de Steeun ce Vingt sixième jour d'Octobre  
Mil huit cent quatre vingt quinze.

Bureau des Estimateurs }  
Hotel de Ville Nos 345 }  
Place Steeun, Steeun }

H. Fargue  
Joseph Dugrives  
Adolphe Leblanc

} Estimateurs

Province of Quebec } To the inhabitants of the City  
 City of St. Henry } of St. Henry and to all whom  
 it may concern -

Public Notice is hereby given that  
 the Valuation Role for the City of St. Henry  
 made and prepared by the Valuers na-  
 med by the Council under date of the  
 Twenty seventh day of March (1895)  
 is now Deposited in the office of the said  
 Council of St. Henry for the information of  
 all parties interested.

St. Antoine,  
 St. James  
 St. Henry &  
 St. Augustin  
 wards

The said Role shall remain open  
 to the examination of all parties in-  
 terested or of their representatives during  
 thirty days from this date

Given at St. Henry in the said City  
 of St. Henry this Twentieth day of October  
 one thousand eight hundred & ninety five

Office of the Valuers }  
 City Hall N<sup>o</sup> 345 }  
 Place St. Henri, St. Henry }

H. Fargue } Valuers  
 Joseph Guignard }  
 Adolphe Leduc }

Province de Québec  
Cité de St. Henri

Je soussigné L. N. Senechal  
Constable Special de la Cité de St. Henri  
et résidant en la dite Cité de St. Henri  
certifie par les présentes et fais rapport  
sous mon serment d'office que le \_\_\_\_\_  
Vendredi jour d'Octe \_\_\_\_\_  
mil huit cent quatre vingt cinq j'ai  
affiché deux vrais copies dûment certi-  
fies de l'avis public du dépôt du  
Role d'évaluation pour l'année  
Mil huit cent quatre vingt cinq  
et annexe dans les langues Française  
et Anglaise comme suit savoir: Une vraie  
copie dûment certifiée dans les langues  
Française et Anglaise à la porte de l'Eglise  
Catholique, Apostolique & Romaine de St. Henri  
sise et située en la Cité de St. Henri coin  
des rues St. Jacques et St. Pierre et une autre  
copie dûment certifiée dans les langues Fran-  
çaise et anglaise à la porte de l'Hotel-Belle  
de St. Henri sise et située en la Cité de  
St. Henri, coin des rues Notre Dame et  
St. Jacques, connu et désigné sous le nom de  
place St. Henri, étant les lieux ordinaires  
des affiches, Et je certifie de plus avoir lu  
les dits \_\_\_\_\_ Avis publics en  
langue Française et Anglaise à haute et in-  
telligible voix à la porte de l'Eglise Catholique  
Apostolique & Romaine de St. Henri à l'issue  
du Service Divin du Matin le Dimanche  
le \_\_\_\_\_ jour d'Octobre étant le  
Dimanche que j'ai lu les dits \_\_\_\_\_  
avis publics et qui survint immédiatement  
le jour ou les \_\_\_\_\_ dits avis publics  
ont été rendus publics

En foi de quoi j'ai dressé et donné le  
présent rapport pour servir et valloir ce que de  
droit.

28 Oct/95

L. Senechal C.S.

No  
Avis du dépôt du Role  
d'évaluation pour  
1895 ce 26 Oct/95  
Retour de M.S.

P23/E2,118

P23/E2,118

A Monsieur le Maire et Messieurs  
Les Echevins de la Cité de St Henri

Messieurs

Les Estimateurs soussignés nommés par Votre Honorable Conseil en date du Vingt sept Mars dernier ont l'honneur de vous faire rapport qu'ils ont déposé le Role d'évaluation pour l'année Mil huit cent quatre vingt quinze tel que préparé par [redacted] par nous soussignés, ce Vingtsixieme jour d'octobre 1895. Conformement a la loi Le dit Role demeurera ouvert a l'ispection des interresés durant trente jour de cette date apres quoi le Role sera homologué et reconnu seul en force pour l'année Mil huit cent quatre vingt quinze.

Nous vous donnerons en meme temps apres les dits trente jours notre rapport constatant l'augmentation de l'évaluation pour divers Quartiers.

Nous nous sousscrivons avec considération  
vos douts dévoués serviteurs

H. P.  
A. L.  
J. D.

Jos. Ougrimier  
Hubert Fogue  
Adel Leblanc

Evaluateurs  
L. M. S.

P23/E2,118

Parisien

vos gout devoués serviteurs

vous prie de conserver avec considération

diables guerriers.

N<sup>o</sup> 6457

Estimateur lettre  
~~arrivée de~~  
depot de Ball  
et evaluation

26 Dec 1895

AVISATION POUR I, ANNEE MII HUIT GANT DISTRIC ALIET DIVERSE  
AVISATION POUR I, ANNEE MII HUIT GANT DISTRIC ALIET DIVERSE

HONORABLE GOUVERNANT AU GANT DU ALIET ARRIVE PAR LE GANT DU I,

Parisien

Les Penes de la Gite de St Henri  
A Monsieur le Maire de Montreal

Assemblée Législative

Québec, 26 Octobre 1895

M<sup>r</sup>. Prudon & Guerin

Avocats -

Montréal

Messieurs

Nous sommes chargés par M<sup>r</sup>. le Greffier de l'Ass.  
Lég. l'accuser réception de votre projet de loi en l'honneur de St. Henri.  
Nous avons l'honneur de vous informer que l'honoraire sur ce  
bill sera de \$500<sup>00</sup> au lieu de \$200<sup>00</sup>, ne vous étant pas confor-  
mis à la règle de l'Ass. Lég. qui exige que les bills soient déposés  
entre les mains du greffier au moins huit jours avant l'ouverture  
de la session. (V. page 15 des "Instructions" pour obtenir un bill  
privé, dont copie nous a été expédiée).

P.S. - Vous voudriez bien nous  
donner le nom du député  
qui se chargera de votre  
projet de loi. L.S.P.

Bien à vous

LeMoine & Delagrave

Greffiers des Bills privés.



No 6458

Lemoine Delagrave  
dusant qui le  
bill sera de  
\$570

26 Oct 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

Law Offices  
Madore & Guerin.  
Edmund Guerin, B.A., B.C.L.  
J. A. C. Madore, B.C.L.  
P. B. Lavolette, B.C.L.  
M. G. La Rochelle, B.A.  
Advocates  
BELL TELEPHONE 2955.

New York Life Building,  
Place d'Armes Square,  
ROOMS - 208-209-213-214  
Montreal, 28 Oct - 1895-

Au Maire & Aux Echevins de la  
Cité de St. Henri:

Messieurs;

Je vous inclus la lettre que  
je viens de recevoir de M<sup>rs</sup> Lemoiné &  
Delagrave, Greffiers des Bills prisés.

Comme vous le savez, je n'ai pas pu  
faire parvenir huit jours avant le recevoir  
la copie du Bill. En conséquence le dépôt  
sera de \$ 500<sup>00</sup>/<sub>100</sub> au lieu de \$ 200<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

Je crois que nous pourrions par l'entre-  
mise du Représentant du Comte nous faire rem-  
bourser \$ 300. Mais en attendant il faudra  
se soumettre à la Règle si vous voulez con-  
tinuer le Bill.

Votre serviteur  
J. A. C. Madore.

No 6459

Jacques  
in re bill. de  
et depot a faire

28 Dec 1895

P23/E2,118

28 Octobre 1895

Province de Québec  
Cité de St-Henri

A une session de Comité Général  
du Conseil de la Cité de St-Henri  
tenue à St-Henri au lieu ordinaire des  
sessions du dit Comité Lundi le vingt-  
huitième jour d'Octobre mil huit cent  
quatre-vingt-quinze conformément à la loi  
à laquelle session sont présents Son  
Honorable Maire J. Aguin & MM. les  
Échevins A. Lalonde, Eug Guay, W. La Roche  
J. Senechal & L. M. Senechal formant un  
quorum sous la présidence de M. le  
Maire

Il est ordonné & statué par résolution  
du Conseil comme suit savoir:-

*Aspiré le 30 Octobre 95  
à la Montpelier Co.*

1/2 c.a.d. \$ 15029.05  
1/2 de 15029.05  
2/3 c.a.  
3/4 15029.05

Proposé par M. Eug Guay, secondé par M.  
L. M. Senechal que le Billet de Cent mille  
Dollars dû par la Montreal Water & Tower Co.  
sursouscrite pour un an à l'ordre de  
la Cité de St-Henri encaissé par la Cité  
de St-Henri tant que la Compagnie paie  
les intérêts sur le Billet et les intérêts sur les  
intérêts, déjà accrus, un acompte de cinq  
mille Dollars sur ces dits intérêts, & l'acompte  
sur les intérêts devant être payé dans un délai  
de soixante jours, & le Balance des intérêts  
accrus devant être payé par un Billet à  
quatre mois.

Sur la motion L. M. Senechal J. Senechal &  
Eug Guay.

*L. M. Senechal*  
Contre W. La Roche  
et la séance est levée  
J. Aguin  
Maire

No 6460

Assemblée de  
Comité général

28 Oct 1895

P23/E2,118

P23/E2,118



The Steam Boiler & Plate Glass  
INSURANCE COMPANY  
OF CANADA.

F. JONES, PARKE, Q.C. PRESIDENT  
F. A. FITZGERALD, ESQ. PRESIDENT GENERAL SALES  
HON. DAVID MILLS, Q.C. M.P. VICE-PRESIDENT  
JOHN MORISON, ESQ. EX-MINISTER OF THE INTERIOR  
GOVERNOR BRITISH AMERICA ASSURED TORONTO  
T. H. PURDOM, ESQ. BARRISTER, LONDON  
JAMES LAUT, MANAGER.

Oct. 29, 1895. 189

Jules Branchaud, Esq.,  
Sec. Treas. St Henry,

Dear Sir,

Yours of the 23rd inst re injuries to Madam O. Boduin is received. Were the city negligent in any way in allowing these decorations to remain there, in fact are the allegations of the letter of Mr: Larochelle correct. Will you also tell me at whose instance these decorations were placed where they were and whose duty it was that they should be removed.

A reply by return would oblige.

Yours truly,

*Griest & Leeb*  
Provincial Managers Manufacturers  
Guarantee & Accident Insee, Co.

No 6461

Grier & Leclerc  
re académie Olivier  
Beaudin

29 Oct 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

Bureau de - -

TELEPHONE BELL 8157. \_\_\_\_\_

L'Inspecteur General de la Cite de St.-Henri,

DEPARTEMENT DES CHEMINS.

PHILIPPE BLAIS,  
Inspecteur.

HOTEL-DE-VILLE  
5 Place St-Henri.

St.-Henri, 29 Oct 1895

A La Corporation de la Cite  
de St-Henri:

Jesousigne prends la  
liberte de vous offrir et  
ce sans aucune charge de  
reclamation, une certaine  
quantite <sup>determe</sup>, que la Corporation  
pourra avoir, besoin, et ce  
au besoin de la dite Corpo-  
ration — la dite terre etant  
sur ma propriete rue  
Bourget, Cite de la rue Notre  
Dame  
B Gohier



No 6462

24 Benjamin Goyen  
offrant de la terre  
à la Corporation  
29 Oct 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

M. Mr le Maire et à  
Messrs les Echevins de la cité  
de St Henri

Messieurs

Votre inspecteur sanitaire  
étant venu visiter ma  
propriété pour en faire une  
maison de santé, j'ai  
l'honneur de vous soumettre  
que ma maison ayant deux  
loge mens indépendans l'un  
de l'autre, se trouvant à au  
moins quelques cents pieds  
de toute habitation par la  
complètement isolée différente  
que se rencontre presque  
partout, donc je suis disposé  
à passer avec vous un bail  
pour trente mois au moins

ce à raison de \$150<sup>00</sup> par an  
et les taxes, avec ces quelques  
remarques, et esperant vous  
être utile. je

demeure votre serviteur  
Antonio Bernara

P23/E2,118

No 6462

Commanora  
autome. Offrande  
La Maison pour  
la désinfection  
Oct 95

**J. EMILE VANIER**  
 Ingénieur - Civil  
 ET  
 Arpenteur - Provincial  
 BUREAUX :  
 107, RUE ST-JACQUES.

Montreal, 30 Octobre 1895.

A son Honneur le Maire et à  
 Messieurs les Echevins de la  
 Cité de St-Henri,

Messieurs,

Les soussignés nommés par votre Conseil par  
 résolution en date du 7 Octobre courant, pour s'enquérir  
 des prétendus dommages causés à la propriété de la  
 Succession de feu M<sup>rs</sup> Brodie, rue Notre Dame, près du pont  
 du Grand Tronc, ont l'honneur de faire rapport qu'  
 ils ont, le 15 aussi courant, visité les lieux en question  
 et que les faits constatés seraient les suivants :

- 1<sup>o</sup> Que le nouveau pont du Grand Tronc a été exhaussé  
 au delà de l'ancien niveau de la rue Notre Dame  
 et que la dite Compagnie est seule responsable de ce  
 nouvel état de choses, comme il appert par  
 certaine correspondance déposée au bureau de  
 votre Corporation; la dite correspondance ayant eu  
 lieu entre votre Conseil et la dite Compagnie
- 2<sup>o</sup> Que le trottoir actuel qu'il y a devant la propriété  
 Brodie, est encore celui qu'il y avait pour la  
 plus grande partie avant la reconstruction du  
 pont du Grand Tronc.
- 3<sup>o</sup> Qu'après examen des constructions de la Succession

ici

ici en question, il n'a été constaté aucuns dommages réels aux dites bâties ni aux terrains.

4<sup>e</sup> Que le drainage du terrain Brodie se fait comme par le passé sur la propriété du Grand Franc, la dite propriété <sup>Brodie</sup> étant de beaucoup plus élevée que la voie du chemin de fer.

5<sup>e</sup> Qu'enfin, il n'est pas exact, comme on a voulu le faire croire, que les eaux de surface, en temps de pluie, qui tombent sur le nouveau passage de la rue en face de la propriété Brodie, s'écoulent sur le trottoir pour se verser ensuite sur le terrain de la succession.

Le tout respectueusement soumis par:

J. Guite Vaives  
 D<sup>e</sup> B. Lais  
 Wilfrid Lapicque

No 6463

J. E. Vanier rapport  
sur les dommages  
à la propriété  
Drozier.

30 Oct 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

BEAUDIN, CARDINAL & LORANGER,  
AVOCATS,  
1598 RUE NOTRE-DAME.

TELEPHONE BELL 1615.  
BOITE DU BUREAU DE POSTE 2033.

S. BEAUDIN, C. R.  
J. T. CARDINAL, L. L. B.  
L. J. LORANGER, L. L. L.

(Montreal, 4 Oct 1895)

Cher Monsieur,

Je m'informe que vous  
faites des difficultés  
au paiement de notre  
compte de Normandie  
Malin - surtout quant  
à l'item de trausques-  
tois de témoin au des-  
sus de 3. Je vous ai  
dit dans une lettre  
précédente que nous  
avons suivi le tarif  
adopté dans les cas  
de appropriation, & je  
vous envoie mainte-  
nant un certificat  
de

P23/E2,118

BEAUDIN, CARDINAL & LORANGER,  
AVOCATS,  
1598 RUE NOTRE-DAME.

TELEPHONE BELL 1615.  
BOITE DU BUREAU DE POSTE 2033.

S. BEAUDIN, C. R.  
J. T. CARDINAL, L. L. B.  
L. J. LORANGER, L. L. L.

(Montreal, \_\_\_\_\_ 189

du septe Protonotaire  
de la Cam Supérieure  
certifiant que cet  
item est toujours  
accordé - Seulement  
il y aurait \$4.00  
à retrancher vu que  
nous avons mis au  
dessus de 3 tandis  
que c'aurait dû être  
au dessus de 5. Je  
espère que le Conseil  
sera satisfait & adoptera  
ce compte à cette di-  
verse. Rien à vous  
Beauchamp & Minon



Montréal, 2 octobre 1895

Je certifie que la pratique  
de ce bureau est d'allouer  
en un honoraire addi-  
tionnel de \$ 2.00 pour  
chaque témoin au  
dessus de cinq, dans  
les causes de ce procé-  
dure

W. Wernich  
Dép. P. C.

P23/E2,118

N<sup>o</sup> 6464

Beaudin  
sur le compte  
de Blain de  
l'affaire Blain

4 Oct 1895

P23/E2,118

TELEPHONE 1880.

**GIROUARD, FOSTER, MARTIN & GIROUARD,**  
Advocates, Barristers, Solicitors, etc.  
MONTREAL.

CABLE ADDRESS "ARCFOST"

D. GIROUARD, Q.C., M.P.  
GEO. G. FOSTER.  
J. E. MARTIN.  
D. H. GIROUARD.

*Guardian Assurance Building,*  
*181 St. James Street.*  
*Montreal* — October 2nd, 1895.



JULES BEAUCHAMP, ESQ.,

SECRETARY, TREASURER

S T. H E N R I, P. Q U E.

Dear Sir,

Your favor of the 28th ult. enclosing a check for twenty eight dollars (\$28.00) in settlement of our bill in the matter of Trudel vs St Henri and W. B. Davidson, mis-en-cause, is received.

We return you herewith the bill duly receipted.

Yours truly,

FOSTER, MARTIN & GIROUARD.



No

Leonard, Foster  
& Martin

Account receivable  
of the City

2 Oct 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

M<sup>r</sup> Smead.  
City Hall.

W<sup>m</sup>. Wonsogon have  
the address & tell me  
when I may call for  
the cheque - re-  
fund of taxes on 35  
Netcalfe St. in favor  
of the St. James' Methodist  
Church, pursuant to  
resolution of the St. James'  
Council?

Oct 15/95.

Yours truly  
William Gamble

P23/E2,118

No

Wm Lamb  
demande quand  
il verra  
son cheque

Oct 15/95

P23/E2,118

Telephone Bell 2953.

**MADORE & GUERIN**  
Advocates + Barristers

E. Guerin, B.A., B.C.L.  
J. A. C. Madore, B.C.L.  
P. B. Lavolette, B.C.L.

New York Life Building,  
Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

Montreal, 10 Oct. 1895

Mons. Jules Beauchamp  
Monsieur

Curiez-vous l'idée  
de laisser voir à Mons.  
Belanger ingénieur civil, l'enga-  
gement intervenus entre la ville  
de St-Henri & Mons. Vanier Mons.  
Belanger aimerait à le voir pour  
servir de modèle pour un  
arrangement analogue.

Bien à vous  
J. A. C. Madore

P23/E2,118

No 6465

J. B. Madou  
Demande de laissez  
passer a Mr Belanger  
l'engagement de  
Mr Vanier

10 Oct 1895



P23/E2,118

G. CHENEY  
OFFICE: 82 ST. FRANCOIS XAVIER ST.  
Over Canadian Express Office.  
HOUSE: 867 DORCHESTER ST.

MONTREAL, Oct 10<sup>th</sup> 1895

Dear Sir Enclosed please find Cheque  
\$157.08 to pay my Corporation  
accounts for 1895 in returning me  
the receipts account with you plus  
let me know if the duplicates  
for 1894 have been made and the  
roll closed, and if so whether mine  
is the same as for 1895.

Yours truly  
G. Cheney

Jul. Burroughs Esq  
City Clerk & Treasurer  
St. Henry

No 6466

C. Cheney. Sr.  
envoyant cheque  
pour taxes  
10 Oct 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA

OFFICE OF THE TREASURER

MONTREAL Oct 16th 1895

Jules Beauchamp Esq

Secy-Treasurer

City of St Henri

St Henri . P.Q.

Dear Sir/

We have the following accounts against the City of

St Henri viz:-

July	Expenses	\$16.64
August	"	16.60

Will you be good enough to let me have a remittance in settlement  
at your early convenience .

Yours truly

*Chas Percy*  
Treasurer

74

No 6467  
G. R. Currier  
etat de compte  
16 Oct 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

HYGIENIC APPLIANCE COMPANY,  
101 BEEKMAN STREET,  
NEW YORK.  
▼  
TELEPHONE: 611 CORTLANDT.

October 21/1895

Julius Beauchamp Esq. Secy. & Treasurer.  
St. Henri, Quebec.

Dear Sir: We have your courteous favor  
of the 19<sup>th</sup> & thank you for the same.

And trust the subject of our previous  
letter & the Catalogue accompanying same  
will receive due consideration when the  
matter of changes in your present Police  
Prison arrangements come up in the Spring.

Waiting your further favors

Yours truly

Hygienic Appliance Co.

No

Huguenot  
Stephane G

Oct 20/45

P23/E2,118

P23/E2,118

HYGIENIC APPLIANCE COMPANY,  
101 BEEKMAN STREET,  
NEW YORK.  
▼  
TELEPHONE: 511 CORTLANDT.

NEW YORK, Oct. 17, 1895.

Hon. President St. Henry Council,  
St. Henry, Quebec.

Dear Sir:-

We take pleasure in sending you in this post under separate cover a pamphlet descriptive of a new device for use in prison and jail cells, etc., and ask consideration of its suggestions in connection with the equipment of the new prison cells at St. Henry.

We shall be pleased to go into the subject in detail with you, and will demonstrate the thorough effectiveness and simplicity of the system.

Awaiting your favors,

We are,

Your obdt. servants,

HYGIENIC APPLIANCE CO.

One enclosure.

Please acknowledge.

*D. H. O'Sullivan*  
*W. J. M. W.*

*Received  
St. Henry Council  
1906/95*

No 6468<sup>e</sup>  
Hygiene Appliquee  
Compagnie au se  
construction de  
cellules

17 Oct 1895

MAISON 100, RUE ST-JACQUES  
100, RUE ST-JACQUES  
100, RUE ST-JACQUES

P23/E2,118



P23/E2,118

CANADIAN FIRE UNDERWRITERS' ASSOCIATION.

MONTREAL BRANCH,  
OFFICES, BOARD OF TRADE BUILDING,  
(WEST WING)  
St. Sacrament Street,

ALF. W. HADRILL,      TELEPHONE 1032.  
Secretary.

MONTREAL, ~~October 18th.~~ 1895,

Jules Beauchamp Esq.

City Clerk, Corporation of the City of

St Henry, P. Q.,

Dear Sir:-

I am in receipt of your communication of 17th instant, and in reply beg to state, that I shall be pleased to receive the Committee from your Corporation on the date you suggest, viz; Wednesday next, 23rd inst, at three o'clock.

Yours truly,

*Alf. W. Hadrill*  
Secretary.



P23/E2,118

No 6469

Canadian Fire  
underwritten  
Association  
Account receipts  
A fine letter

Oct 18/95

RECEIVED  
B. O. C.

Yours truly,

*[Handwritten signature]*

SECRETARY

From your collection on the date you received; also Wednesday next; said

*[Faint, mostly illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

CANADIAN FIRE UNDERWRITERS ASSOCIATION

CHIEF BUILDING

Montreal, Quebec, Canada

P23/E2,118

Room 9

OFFICES OF THE

**DAILY AND WEEKLY STAR,**

163 & 165 ST JAMES STREET.

Montreal, Oct 21st 1895

The Treasurer  
Town of St. Henri  
Que.

Dear Sir,

Will you kindly let me have the figures for the population, net debt, assessment and tax on the dollar of the municipality of St. Henri. I enclose a form for this purpose which I shall be glad if you will fill in and return to me promptly.

The information is desired for the Star Almanac 1896.

Yours faithfully

C. Henry Bate

Almanac Editor

A. B. As you have the returns for Montreal and St. Cenevide we are anxious the figures of your municipality should appear and matter is now in printer's hands

P23/E2,118

Re Star Almanac 1896

St. Henri 2.	Estimated Population	Net Debt	Total Assessment	Tax Per Cent on the \$1.	Name of Treasurer

No 647  
Dayland Weekly  
Star. Demande N.  
évaluation N. population  
27 Oct 1895

P23/E2,118

P23/E2,118

GEORGE W. STEPHENS, JR.  
CARL WARNECKE.

Memorandum.

TELEPHONE 1504.

OFFICE OF  
**STEPHENS & WARNECKE,**  
1778 NOTRE DAME STREET.  
REAL ESTATE, INSURANCE & GENERAL AGENTS.

MONTREAL, Oct. 25th, 1895. 189

Engineers Office.

Town of St. Henri.

Dear Sir,

Kindly return the list of measurements by Rielle, of the Price  
Farm property loaned the Engineers department, by G.W. Stephens some  
time ago, at your earliest convenience, and oblige.

Yours respectfully,

Stephens & Warnecke.

per. *E. W. Bonham*

*Approved by  
C. A. Stephens*  
*BA plan submitted to  
Eng. at  
this office*

P23/E2,118

No 6471

G.W. Stephens  
Demandant la  
liste des mesures  
par Rielle

25 Oct 1895

Post Paid

John G. H. H. H.

Director Office

Oct. 25th 1895

of convergence, etc. etc.

Your respectfully

Signature & Name

Per...

P23/E2,118

No 6479

M<sup>r</sup> Corriveau  
Demandant la date  
de la licence  
de Lucien Bouché

29 Oct 1895

Montréal 29 Octobre 1895

Monsieur le Greffier de la Ville  
de St-Henri,

Monsieur,

Vous m'obligez en me faisant  
parvenir la date que porte le  
certificat en vertu duquel M<sup>r</sup> L.  
Lucien Bouché Chef de la  
Ville a obtenu sa Licence  
actuelle.

Respectueusement

A. E. Corriveau

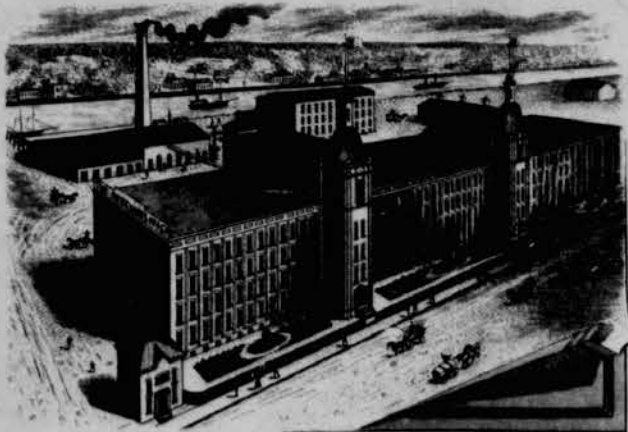
A. G. P.

29 avr 1895



P23/E2,118

A. AYER, PRESIDENT.  
W. G. CHENEY, SECY. TREAS.  
A. HAWKSWORTH, SUPT.



Engraving by G. C. Thompson.

SELLING AGENTS.  
ALEX. EWAN & Co.  
43 ST. SACRAMENT STREET.

**THE MERCHANTS**  
Manufacturing  
Company,  
MANUFACTURERS OF  
BLEACHED & GREY COTTONS,  
LENOS, CHEESE BANDAGE & C.

Montreal, 30th, October 1895

L. N. Senecal Esq.,  
St. Henri?

Dear Sir: -

I beg to acknowledge yours of the 29th, enclosing memoranda  
of valuation for 1895 - '96 and thank you for same.

Yours truly,

P23/E2,118

No 6473.

Marchant's Map  
by Beaumont  
reception de son  
Evaluation

30 Dec 1895

P23/E2,118

C. F. SISE,  
*President.*  
GEO. W. MOSS,  
*Vice-President.*  
C. P. SCLATER,  
*Secretary-Treasurer.*

P. O. BOX 1918.

THE BELL TELEPHONE COMPANY  
OF CANADA, LTD.

Waddell Building, 30 St. John Street,

Montreal, Oct 31<sup>st</sup> 1895

Jules Beauchamp Esq  
Sug. Treasurer  
Corporation of St Henri  
St. Henri, Que

Dear Sir

Confirming quotation  
to Mr. Blain by telephone, for  
4 - 40 feet poles, and iron bag  
to quote \$6.<sup>00</sup> each, with  
cartage on 4 poles \$3.<sup>50</sup>

Yours Very Truly  
J. E. Macpherson  
Asst. Mgr. Dept

No 6474  
Cell Telephone  
by in a pair  
from poles

31 Oct 1895

P23/E2,118